

3 septembre 2007

Ouverture de la première voie en France, sur autoroute, réservée à la circulation des transports en commun autorisés (TCA)

- A partir du 3 septembre, la bande d'arrêt d'urgence s'appelle désormais VSP (voie spécialisée partagée).
- La circulation des bus est autorisée sous certaines conditions.
- Sur une portion de 4 kilomètres, les automobilistes rencontreront une nouvelle signalisation routière.



Une initiative du Conseil général pour le développement des transports en commun



QUI PEUT CIRCULER SUR LA VSP ? (VOIE SPÉCIALISÉE PARTAGÉE)



Uniquement les transports en commun autorisés (TCA)



Les voitures, motos, poids lourds **ne peuvent pas circuler sur la VSP**, mais peuvent s'y arrêter en cas d'urgence : panne, accident...



Plus proche de vous !



Rappel

La VSP (voie spécialisée partagée) est contrôlée en continu par un réseau de caméras.

Autoroute A 48
Lyon-Grenoble
Section St Egrève - pont d'Oxford

3 septembre 2007



Ouverture d'une voie réservée aux transports en commun autorisés (TCA)



Plus proche de vous !



**AUTOMOBILISTES,
Ce que vous devez savoir**

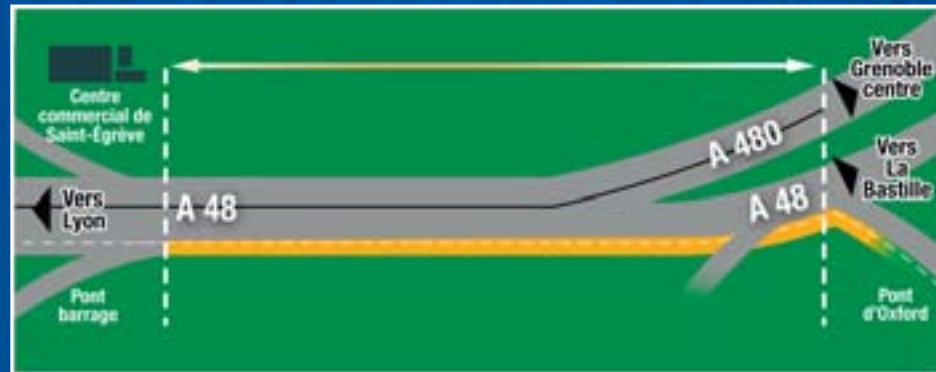
CGI Direction de la communication - Photo © M. Giraud - Illustrations © B. Fouquet / Juillet 2007

POURQUOI UNE VOIE POUR LA CIRCULATION DES BUS AUTORISÉS ?

- Pour rendre les transports en commun, notamment les cars Transisère (le réseau du Conseil général) plus rapides et plus performants que la voiture en leur évitant d'être immobilisés dans les bouchons.

QUEL EST LE SECTEUR CONCERNÉ ?

- Une section de 4 kilomètres sur l'autoroute Lyon-Grenoble, entre Saint-Egrève (sortie N°14) et le Pont d'Oxford (sortie N°16).



La DIR-CE est l'exploitant de l'autoroute et pilote l'ensemble des équipements (caméras et signalisation) depuis le PC Grenoble. La VSP (voie spécialisée partagée) est contrôlée en continu par un réseau de caméras.

COMMENT ÇA MARCHE ?



- Sur une portion de 4 kilomètres, la circulation des cars est autorisée sous certaines conditions sur l'ex bande d'arrêt d'urgence qui s'appelle désormais VSP (voie spécialisée partagée).



- Lorsque la vitesse moyenne des automobilistes sur ce tronçon est supérieure à 50 km/h, la VSP est fermée, interdite à la circulation des cars.

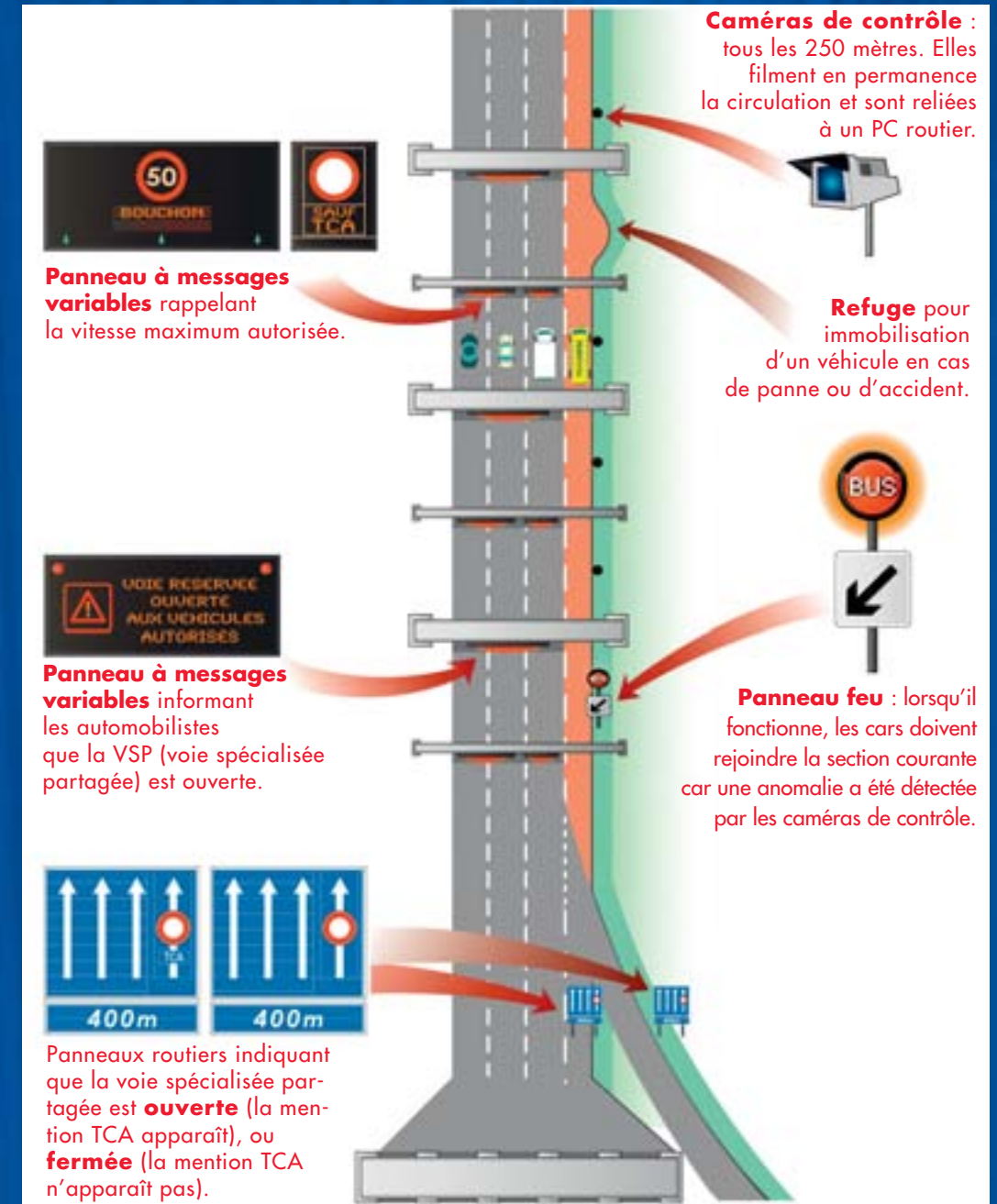


- Lorsque la vitesse moyenne des automobilistes descend en dessous de 50 km/h avec ralentissements et bouchons, la VSP est ouverte. La circulation des cars est autorisée.



- Tous les 500 mètres, des panneaux informent les automobilistes que la VSP (voie spécialisée partagée) est ouverte. Prudence !

COMMENT EST AMÉNAGÉE LA VSP ? (VOIE SPÉCIALISÉE PARTAGÉE)



Une nouvelle signalisation à connaître